



Argent public

Par DIANE MALOSSE

Micropartis, méga-combines

C'est l'un des grands oublis de la loi de moralisation: à chaque élection législative, des partis surgissent pour profiter du financement public. Parfois indûment. Enquête

A battue par ses défaites successives? Finie, Rama Yade? Incapable de réunir les 500 parrainages nécessaires pour concourir à la présidentielle, la flamboyante ex-secrétaire d'Etat de Nicolas Sarkozy a ensuite culminé à 5,7% des voix dans sa – nouvelle – circonscription de Loir-et-Cher aux législatives de juin... Hors-jeu définitif? Pas du tout. Son parti, La France qui ose, créé en avril 2016, va bénéficier de 9 000 euros de financement public par an, alors même qu'il ne remplissait pas, seul, les conditions requises. Avec seulement trois candidats ayant atteint le seuil obligatoire de 1% des voix, il en était même très loin. La règle est claire: une partie de l'aide annuelle de l'Etat est distribuée aux partis ayant récolté au moins 1% des votes dans 50 circonscriptions en leur accordant 1,42 euro par voix obtenue au premier tour des législatives.

La plupart y parviennent facilement: le FN, La France insoumise, Les Républicains, EELV, La République en Marche, le PCF, le PS, Debout la France, l'UDI, le MoDem ou encore Lutte ouvrière. Même le Parti animaliste touchera environ 70 000 euros par an. Pour d'autres formations, comme celle de Rama Yade, les seuils

fixés par la loi sont difficiles, voire impossibles, à atteindre. Sauf à utiliser les failles de la législation qui autorise ces micropartis à s'allier en « groupements politiques ». Un bon moyen pour réunir un nombre suffisant de candidats et décrocher la manne financière. L'électeur lambda n'y voit évidemment que du feu: les bulletins de vote mentionnent toujours le nom du petit parti. Mais en coulisses, ou plutôt aux yeux des autorités, les candidats se rattachent à une même structure. A l'heure actuelle, rien n'est prévu dans la nouvelle loi de moralisation de la vie publique pour mettre fin à ces pratiques douteuses.

« ON S'ADAPTE À LA LOI... »

Manifestement très au fait de ces subtilités, la patronne de La France qui ose – qui n'a pas souhaité nous répondre – a donc conclu un accord de « rattachement financier » avec plusieurs micropartis écolo-animalistes, comme le MHAN (Mouvement Homme Animaux Nature), présidé par Jacques Leboucher. « Rama Yade s'est présentée à nous comme quelqu'un d'indépendant et a pris position contre la corrida, raconte ce dernier. Donc on s'est dit que plus large serait l'éventail, mieux ce serait... » Yade et Leboucher ont ensuite fait affaire

avec Le Trèfle, un mouvement écologiste d'origine marseillaise, connu des initiés pour sa propension aux alliances financières de tout poil depuis sa création en 1993. « On s'adapte à la loi, explique son président, Albert Lapeyre. On est obligé de faire ce type de manœuvre pour pouvoir exister et fonctionner. » « Fonctionner »? Voire... Le site internet du Trèfle en est resté aux législatives de 2012, alors qu'il a présenté 52 personnes en 2017. Une élue de Franche-Comté témoigne: « Des feuilles photocopiées collées sur les panneaux, zéro réunion publique... Dans ma circonscription, le candidat du Trèfle ne faisait pas campagne. » Qu'importe! Le mouvement va récolter 48 000 euros par an! De leur côté, le MHAN et le MEI (Mouvement écologiste indépendant, autre parti allié) obtiennent respectivement 40 000 euros et 33 000 euros.

PLUS DE 451 PARTIS!

Voilà le type d'abus qui expasère au plus haut point René Dosière. Inlassable pourfendeur du mauvais usage de l'argent public, l'ex-député PS a remis fin mai une proposition de loi détaillée en douze points à François Bayrou, chargé de porter la loi sur la moralisation de la vie publique. Selon ses dires, l'ancien garde des Sceaux aurait repris « 90% » de ses propositions.

Le Trèfle, il le connaît bien. Courroucé, il a fait ses calculs: « Le parti a touché plus de 2 millions d'euros depuis 2002, pour des activités politiques inexistantes! L'objectif de ces pseudopartis n'est pas de dépenser de l'argent, mais d'en récupérer. » Scandalisé, Dosière n'hésite pas à parler de « détournement de l'usage de l'argent public: il n'est pas fait pour qu'un club de quatre ou cinq personnes ait un train de vie confortable! » D'où sa proposition de relever le fameux seuil ouvrant le droit au financement public. Selon lui, il faudrait que les partis recueillent 2,5% des voix dans 100 circonscriptions.

L'ancien député conseillait également d'imposer un statut juridique aux partis. Actuellement, il est en effet on ne peut plus facile d'en créer un: il suffit que deux personnes déclarent un mandataire financier à la préfecture et déposent des comptes tous les ans à la Commission nationale des



Rama Yade en campagne à Blois avec sa suppléante, le 23 mai. Trois candidats de son parti ont dépassé 1% des voix.

Comptes de Campagne. Conséquence : la multiplication du nombre de partis – de 20 en 1990 à 451 aujourd'hui –, appâtés par la possibilité de bénéficier de dons défiscalisés. René Dosière avait encore proposé quelques conditions : « avoir un objet politique », « rassembler des militants » et « soutenir des candidats aux élections locales et nationales ». Autant d'idées qui n'ont pas été retenues dans la version de la loi présentée par François Bayrou. « L'effet aurait été nul, balaie un ex-membre du cabinet Bayrou. Passer à 2,5% aurait exclu seulement quelques micropartis du financement public. » En tout cas, au moins une quinzaine. Pas si négligeable.

Autre parti à avoir utilisé cette tactique de regroupement : l'Alliance écologiste indépendante, qui a réuni pas moins de 25 mouvements pour pouvoir présenter 330 candidats dans toute la France, parfois étiquetés « Mouvement 100% » comme celui de Francis Lalanne. Résultat fructueux : 213000 euros par an. Même procédé du côté du PRG (Parti radical de Gauche). Malgré ses quelques élus et ses deux ministres (Annick Girardin à l'Outre-

Mer et Jacques Mézard à la Cohésion des territoires), cette petite formation, avatar du grand Parti radical de la III^e République, aurait été incapable d'atteindre, seule, les seuils requis. Avec son allié l'UDE (l'Union des Démocrates et des Écologistes), la formation de Jean-Luc Bennaïm et de Jean-Vincent Placé, ils ont obtenu de justesse le 1% dans 50 circonscriptions. Résultat : autour de 90000 euros par an pour le PRG, et 60000 pour l'UDE. Le délégué général de l'UDE, Mathieu Cuip, récuse pourtant toute idée de magouille : « On s'est alliés dans La Belle Alliance populaire, et à notre congrès fondateur en octobre 2015, des représentants du PRG étaient présents. » Avant de reconnaître tout de même : « C'est parce qu'on est malins qu'on s'associe ! »

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Dernier petit « malin » : Nouvelle Donne, qui a conclu un accord avec Régions et Peuples solidaires (R&PS, un parti qui rassemble des candidats régionalistes dans toute la France), ainsi qu'avec deux autres micropartis, Citoyens et Décroissants. Son dirigeant, Pierre Larroutou, assume :

« Ce n'est pas une alliance politique, c'est un accord pour passer la barre des 50 circonscriptions ! » Effectivement, Nouvelle Donne n'a eu que 11 candidats au-dessus du 1% fatidique. Mais touchera tout de même environ 40000 euros par an. Une situation tout à fait justifiée pour Pierre Larroutou. « Quand on fait imprimer 300000 exemplaires d'un document de 16 pages, il faut bien payer l'imprimeur. On a besoin d'un petit local, d'un site, de documents... On ne peut pas parler de renouveau, déplorer l'abstention, et mettre des bâtons dans les roues aux nouvelles forces politiques ! »

Vraie question. Il est parfois difficile de trancher entre les formations qui défendent une cause et les purs charlatans. Ainsi, 55 candidats de R&PS ont réussi à dépasser le seuil de 1% et à faire élire trois députés régionalistes corses. Son financement public – environ 190000 euros à l'année – est donc tout à fait justifié. Son alliance financière reposait sur un principe de précaution : « J'ai accepté car un accident de parcours peut toujours arriver, explique le directeur de campagne, Père Costa. Cela a effectivement permis à Nouvelle Donne de toucher un financement public. Mais ce n'est pas un arrangement, c'est seulement connaître la loi de 1988. »

Au Sénat, le 4 juillet, le socialiste Jean-Pierre Sueur, proche de Dosière, a tenté de réintroduire le seuil de 2,5% dans 100 circonscriptions par amendement. En vain. « La ministre déléguée à l'Intérieur, Jacqueline Gourault, a refusé à cause de l'UDE et du PRG qui n'auraient pas pu bénéficier de financement public », raconte-t-il. Jacqueline Gourault, faut-il le rappeler, est un membre éminent du MoDem, parti qui a survécu pendant quelques années sans avoir aucun député... Sueur a finalement accepté de retirer son amendement en échange de la mise en place d'un groupe de travail. Autant dire un enterrement de première classe. Alors que la loi de moralisation est actuellement discutée au Parlement, un courageux – ou un inconscient ? – ose-